

OPTION

Aide-mécanicien(ne) (art. 45)

DEGRE

Professionnel

OBJECTIFS DE LA
FORMATION

- L'aide-mécanicien(ne) constitue le premier niveau dans l'emploi de mécanicien garagiste.
- L'aide-mécanicien(e) travaille sous le contrôle du mécanicien et s'occupe principalement des "petits entretiens" courants selon les prescriptions du constructeur.
- Il / Elle effectue les réparations des circuits électriques simples concernant l'éclairage et la signalisation.
- Il / Elle opère des contrôles visuels de l'état mécanique du véhicule ainsi que de la carrosserie. Il / Elle en établit un rapport soit oral soit écrit (remplir une fiche appropriée).
- Il / Elle réalise aussi des travaux liés aux pneumatiques tels que le remplacement des pneus et la mise en œuvre des techniques de réparation.
- Sous la guidance d'un mécanicien ou d'une personne responsable, il / elle procède à des démontages et remontages mécaniques ainsi qu'à des opérations diverses telles que, par exemple, l'équilibrage des roues, le changement des plaquettes de frein.
- Il / Elle exécute son travail avec méthode, qualité et rentabilité en respectant rigoureusement les prescriptions en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement.
- L'autonomie dans les tâches s'acquerra par l'expérience professionnelle.

LIEU DE LA
FORMATION

Site : Athénée Provinciale de Leuze (A.P.L.)

GRILLE HORAIRE

FORMATION COMMUNE
Formation littéraire, humaine et sociale
Formation scientifique et socioéconomique
FORMATION SPECIFIQUES
Cours techniques et pratiques professionnels lié au métier
Sous total : 15 heures
TRAVAIL EN ENTREPRISE
Sous total : 24 heures
Total : 39 heures

C.E.F.A.
Rue St Eleuthère, 16
7500 Tournai

Tel : 069/88.11.90
Fax : 069/88.11.91
Courriel :
Internet :

<https://www.etudierenhainaut.be/cefa-wapi/formations.html>

STATUTS

L'étudiant bénéficie d'un contrat d'alternance.
Il reçoit :

- une rémunération (trois barèmes selon acquisition des compétences)
- une prime région wallonne en cas de réussite

L'entreprise bénéficie d'une réduction ONSS et d'une prime de la Région wallonne.

CONDITIONS D'ACCES

Avoir 15 ans accomplis et avoir suivi deux années dans le secondaire ou avoir 16 ans accomplis.

ORGANISATION

Contrat 12/24 mois (reconductible) signé entre l'entreprise, le jeune en formation, le plan de formation, les parents et le CEFA.
Formation en alternance : 2 jours à l'école
3 jours en entreprise

ORIENTATION

Préparation à la vie active
Obtention :

- attestation de compétences professionnelles (ACP)
- certificat de qualification de l'alternance (ouvrant des droits sociaux)
- attestation de fréquentation
- attestation de réinsertion dans le plein exercice

Expérience dans le milieu du travail avec potentielle possibilité d'embauche en fin de formation selon l'entreprise.